

ESTENSAN
Monographie de 1887



Cette monographie communale a été rédigée par l'instituteur du lieu en 1887, à la demande et sur les instructions de l'inspecteur d'académie des Hautes-Pyrénées. L'original en est conservé aux archives départementales des Hautes Pyrénées dans la série T. Fournissant un ensemble d'informations variées et souvent précieuses pour 382 des communes du département, cette monographie ne doit cependant pas être considérée comme la seule source existant sur l'histoire de ces communautés. Il faut aujourd'hui les considérer plus comme des documents d'archives que comme des travaux de recherche élaborés. Leur intérêt et leurs limites ont été mis en évidence par Jean-Pierre Bove, en particulier dans l'ouvrage collectif Bigorre publié par Christine Bonneton Editeur, Paris, 1988, pp.63-173. On verra également le numéro 22 de la revue Lavedan et Pays Toy (1991), en grande partie consacrée aux monographies de 1887.

Commune d'ESTENSAN

Position géographique

La commune d'Estensan est située dans la partie méridionale du département des Hautes-Pyrénées, au fond de la vallée d'Aure et à huit lieues environ de la frontière espagnole.

Limites

Elle a pour limites : Bourisp au nord, Azet à l'est, Ens au sud et Sailhan à l'ouest.

Superficie

La superficie est de 153 ha 72 ares et 89 ca.

Distances aux chefs-lieux

La distance qui la sépare des chefs-lieux du canton, de l'arrondissement du département est respectivement de 3 km, 46 km et 66 km.

Description physique

Le territoire situé sur la rive droite de la Mousquère est comme suspendu au flanc de la colline de la serre, qui sépare la vallée d'Aure de celle du Louron.

Celui qui se trouve sur la rive gauche s'étend à la base de la montagne du Pourtet, contrefort de la chaîne principale des Pyrénées. La pente en est très forte, surtout dans la partie avoisinant la commune de Bourisp.

Le village est bâti sur la rive droite et à 500 m de la Mousquère, affluent de la Neste, au sommet d'un mamelon élevé de 200 m au-dessus du niveau de la vallée. Son site est splendide. La vue s'étend sur 12 communes voisines et contemple de beaux et nombreux pics, tels que l'Arbizon, le Montué, le Néouvielle, les Aiguillous, l'Aret, le Verdalade, le Lustou, le Sarrouyes, etc., etc.

Nature des roches

Aucune montagne ne s'élève sur le territoire d'Estensan.

On y aperçoit à peine quelques roches schisteuses. Néanmoins, les tranchées pratiquées pour la construction des chemins ont mis à jour un sous-sol siliceux renfermant un grand nombre de galets, de natures diverses, de granit surtout, déposés en ce lieu par le passage de quelques moraines ou par quelques inondations extraordinaires ayant bouleversé la contrée.

Cours d'eau

Les cours d'eau n'y sont pas nombreux. Seule, la Mousquère y pénètre à sa sortie d'Azet pour disparaître bientôt dans les ravines (garets) encaissées de Sailhan et de Bourisp. Son débit est de 4000 l environ par minute en temps ordinaire., Mais au moment de la fonte des neiges, et à la suite d'un violent orage éclatant sur la haute montagne, le volume de ses eaux est plus que décuplé. De pareilles crues ne portent aucun préjudice dans nos propriétés riveraines, mais elles ont des effets désastreux pour la commune de Bourisp.

Les affluents de la Mousquère sont : sur la rive droite, les ruisseaux de Poume, d'Autur, et de Raspide, à sec durant les trois quarts de l'année, sur la rive gauche le Matet, petit ruisseau qui prend naissance dans la forêt de Bastères et dont le débit est à peine de 200 litres par minute.

Eaux potables

L'eau potable abonde à Estensan. Elle est fournie par 2 fontaines débitant chacune 30 l par minute. La vieille Fontaine, située sur le chemin d'Azet, paraît aussi ancienne que le village. Un canal de 200 m de longueur, recouvert de dalles de schiste, y conduit la source d'Autur. En 1860, 2 beaux bassins en pierre de taille ont remplacé les abreuvoirs en bois ; deux ans plus tard un lavoir couvert, très vaste et fort commode y a été construit.

En 1881, les habitants de la partie nord du village ont voulu qu'une nouvelle fontaine fût construite sur la place publique. Les eaux de La Fontaine de Raspide y ont été conduites par une canalisation en fonte de fer de 1100 m de longueur. Dès que les finances municipales le permettront, quatre nouvelles bornes-fontaines seront placées dans les divers quartiers.

Altitude

L'altitude d'Estensan est de 1000 m, d'après la carte de l'état-major.

Vents

Les vents dominants sont le nord-est, sec et froid, et le sud-ouest, souvent très chaud, qui amène presque toujours la pluie.

Pluies

L'automne et le printemps sont généralement pluvieux. Il est permis de fixer à 1 m la quantité d'eau qui tombe annuellement dans cette région. La neige fait généralement son apparition en novembre et ne nous quitte guère qu'en mars. Cependant notre commune est privilégiée sous ce rapport. Recevant les rayons du soleil de 8 h à 4h durant tout l'hiver, bien abritée par une colline contre les vents du nord, elle jouit d'un climat local relativement tempéré, eu égard à son altitude.

Les rues sont souvent à sec pendant que celles des villages au fond de la vallée sont encore encombrées de neige.

Salubrité

L'air y est pur et salubre. Nos montagnards jouissent généralement d'une robuste santé.

Températures

De 1876 à 1887, la température a varié entre -11° et + 25° comme points extrêmes. Elle est généralement assez douce.

Population.

Le recensement de 1886 porte le chiffre de la population à 129 habitants, ce qui accuse une diminution de plus de 10 % pour une période de cinq années. Cette importante décroissance s'explique par l'émigration toujours croissante de la jeunesse vers les villes où elle trouve ou croit trouver une vie plus facile et un travail plus rémunérateur.

Feux

Le nombre des feux est de 22. Il n'a pas varié sensiblement depuis 200 ans. Trois maisons sont inhabitées en ce moment.

Administration.

La commune est administrée par un conseil municipal composé de 10 membres, parmi lesquels sont élus le maire et son adjoint. Les électeurs sont au nombre de 32.

Fonctionnaires.

Le vicaire, l'instituteur et le garde champêtre sont les seuls fonctionnaires de la localité.

Culte

La population appartient en entier au culte catholique. Le service religieux est assuré par un vicaire qui reçoit un traitement de 450 Fr de l'État et de 300 Fr de la commune. Perception.

Le percepteur de la réunion de Vielle-Aure est chargé du recouvrement des impôts, ainsi que du service de la recette municipale pour lequel il perçoit une remise annuelle de 155 F.

Postes télégraphes

Le bureau des postes et télégraphes de Vielle est chargé de la distribution des dépêches et correspondances. Le facteur passe ordinairement à 11h du matin. Il fait une seconde levée à midi à son retour d'Azet.

Valeur du centime

La valeur du centime est de 3,74.

Revenus communaux

Les revenus communaux ont été de 836 Fr. en 1886. Ils proviennent de la vente des coupes ordinaire de bois dans les forêts de la Serre et de Fosses, de la vente des herbages de la montagne de Consaterre aux bergers espagnols, d'un rôle de pacage payé par les habitants jouissant des pâturages communaux, d'impositions extraordinaires, etc...

Productions

La commune d'Estensan produit annuellement en moyenne 1200 quintaux métriques de fourrage, 1200 quintaux métriques de paille, 300 hl de seigle, 100 hl de froment, 40 hl d'orge et d'avoine, 80 hl de sarrasin, 20 hl de maïs, 10 hl de haricots, et 800 hl de pommes de terre.

Comme on le voit, la culture principale est celle des fourrages avec lesquels on nourrit de nombreux bestiaux que l'on conduit pendant la belle saison sur les excellents pâturages de la haute montagne.

Les procédés de culture sont des plus simples. La propriété y est trop morcelée pour qu'il soit possible de faire usage d'instruments aratoires perfectionnés. Les seuls progrès agricoles accomplis dans ces derniers temps consistent dans la transformation des plus mauvaises terres arables en prairies artificielles, et dans le drainage de quelques prairies naturelles marécageuses.

Bois

Il n'y a ni bois ni forêt sur le territoire d'Estensan, mais on trouve des frênes, des peupliers, des ormeaux et des aulnes dans presque toutes les propriétés particulières, le long de la Mousquère, des ruisseaux et des chemins.

Biens communaux

Les biens communaux comprennent :

1. Les pâturages de Raspide, de la Coste, du Bernet et de Basse-Terre.
2. La montagne de Consatere et de Bisourté située sur le territoire de Saint-Lary.
3. La forêt de Fosses, dans le même territoire, indivisée avec Bourisp (un quart pour Estensan, trois quarts pour Bourisp), soumise au régime forestier, très belle, traversée par le chemin du Rieumajou qui en facilite l'exploitation.
4. La montagne de la Serre et la forêt du même nom soumise au régime forestier (territoire de Grailhen), indivisés entre les communes d'Azet, Camparan, Grailhen, Bourisp et Estensan (par 1/5).
5. La montagne d'Arsoué- Lustou (territoire d'Azet) indivisée avec Azet (par 1/2).
6. La montagne du Pourtet-Coume et la forêt de Bastère (territoire d'Ens) non soumises au régime forestier (par 1/3) indivisées entre Azet, et Estensan.

Le pin et le sapin dominant dans toutes ces forêts. On n'y trouve également le hêtre, le bouleau, le coudrier, le buis, le sorbier, le houx, etc....

L'administration forestière n'a pas songé à proposer le reboisement de ses montagnes. Les habitants sont fort satisfaits, car leurs troupeaux auraient à souffrir de la mise en défens des pâturages.

Animaux domestiques

Les animaux domestiques élevés dans la commune appartiennent aux races du pays. Ils sont de petite taille, mais très sobres et très forts. On les améliore par sélection. On n'y compte 240 vaches, 500 brebis et une vingtaine de chevaux et d'ânes employés comme bêtes de somme.

Chasse.

La chasse n'est productive dans la région que pour quelques braconniers qui sont fort peu inquiétés par la police. On trouve la caille, le râle, le ramier, le perdreau rouge, le lièvre et le renard dans les environs du village et le coq de bruyère, le perdreau gris, le lagopède, l'isard et même l'ours brun dans la haute montagne.

Pêche

La pêche est peu productive. Les truites de la Mousquère ont une réputation méritée, mais on ne les pêche qu'à la ligne, et on n'en prend fort peu par ce moyen.

Usines

Estensan est propriétaire du tiers du moulin à farine et de la scierie à bois situés sur la Mousquère, à la limite des territoires d'Estensan et de Sailhan, cette dernière commune est propriétaire des deux tiers. Ces usines ont été achetées au noble Antoine d'Arrous, seigneur d'Estensan, en l'année 1692, moyennant la somme de 350 livres payables en quatre années. Cette vente comprend, outre le moulin et le ressec, le patu adjacent compris entre la paisselle et la Mousquère et la muraille du pré appelée Det Caillaou, appartenant au dit seigneur qui se réserve la servitude accoutumée pour ses terres et granges voisines.

L'acte a été rédigé par Maitre Bernard Carrère, notaire royal au lieu de Guchen. Le sieur Jean Estrené y est désigné comme syndic de la communauté de Sailhan et Bertrand Anglade comme syndic d'Estensan. Le Moulin devint propriété de l'État pendant la révolution. Il fut racheté en 1813 à la caisse d'amortissement pour la somme de 710 Fr. Cette fois, l'acte porte que ledit Moulin est la propriété de 16 habitants d'Estensan et de 32 habitants de Sailhan dont les noms sont énumérés.

Chemins

Les chemins étaient, jusqu'à ces dernières années, dans le plus piteux état. Les piétons et les bêtes de somme pouvaient seuls les parcourir. Aujourd'hui, les voitures circulent facilement sur le chemin n°36, construit en 1863, qui relie Estensan et Camparan à la route nationale, près du pont de Bazus. Le chemin n°42 est également en bon état entre Estensan et Azet. Il doit être prochainement livré à la circulation dans la partie comprise entre Estensan et Sailhan.

Pont

Le seul pont entretenu par la commune est situé sur la Mousquère, entre Ens et Estensan.

Commerce

Le commerce local est sans importance. Il consiste dans la vente de quelques animaux domestiques et de plusieurs de leurs produits, tel que beurre, œufs, et laine, et dans l'achat de denrées alimentaires et de divers objets d'habillement et autres, indispensables à l'entretien de pauvres ménages. Ces diverses transactions sont faites généralement au marché d'Arreau et dans les foires des environs.

Anciennes mesures

L'usage des anciennes mesures se perd de jour en jour. C'est à peine si les personnes âgées parlent du journal au moujade (21,84) ⁽¹⁾ et du coupet (13,33 l) ⁽²⁾.

Étymologie

Le nom d'Estensan vient probablement de l'espagnol Estancia, lieu de repos, séjour. La situation de ce village sur le chemin du port de Pourtet, très fréquenté lorsque le fond de la gorge du Rioumajou était encore impraticable, a pu lui valoir ce nom. Les voyageurs devaient être heureux, en effet, de se reposer en cet endroit après avoir franchi la chaîne pyrénéenne ou avant d'entreprendre sa pénible ascension.

Histoire de la vallée d'Aure

Avant l'invasion romaine, le pays Daure ou d'Aure, c'est-à-dire le territoire compris entre Rebouc et la frontière espagnole, était habitée par une peuplade celtibérienne qui formait une république indépendante.

Les braves guerriers de ce petit pays, unis aux peuplades voisines, résistèrent à Pompé près de Comminges, et lui fermèrent de ce côté les portes de l'Espagne. Ils luttèrent également contre les phalanges conduites par César, près de L'Erida, et surent se dérober au joug de ce conquérant.

Libres, et errant dans des déserts inconnus, nourris ou dévorés par les bêtes féroces qui les harcèlent sur leur passage, l'amour de la patrie les rassemble toujours pour s'aimer et se secourir en frères.

Protégés par les montagnes dont ils barraient facilement les défilés et les passages, ils se maintinrent dans une sorte d'indépendance sauvage durant la période gallo-romaine. Dès le III^{ème} siècle, ils se convertirent au christianisme.

(1) Moujade : ancienne mesure de surface

(2) Coupet : mesure de capacité pour le grain

Les Arabes firent de nombreuses incursions dans le pays d'Aure et le dévastèrent pendant de longues années. Enfin, aidés par les peuples voisins et par quelques vaillants hommes de guerre, parmi lesquels se trouvaient le célèbre Guilhem, seigneur d'Estensan, les Aurois exterminèrent leurs farouches ennemis à Payolle et à Cadéac.

Sancho Albarca, roi d'Aragon, vint lui-même au secours de ses bons voisins, escorté des ricos hombres. Il fit construire entre Guchen et Ancizan un château qui porta longtemps son nom. Reconnaisant envers ce puissant protecteur, les habitants de la vallée le choisirent pour leur seigneur. Son fils Ramire hérita de la souveraineté des vallées de Neste, Barousse et Magnoac qui formèrent avec celle d'Aure le pays des Quatre Vallées (1067). Ses successeurs prirent le titre de Comtes de Labarte.

Au commencement du XIV^e siècle, Jean de Labarthe, mort sans enfant, légua la seigneurie des Quatre Vallées à Bernard d'Armagnac. À l'extinction de cette famille, (1473), les habitants des Quatre Vallées se donnèrent librement à la France, qui touchait enfin à sa frontière naturelle du côté du Midi et fermait à l'Espagne une de ses portes des Pyrénées

Mais ils n'étaient pas de la classe des vaincus subissant le joug du vainqueur. Ils voulaient laisser à leurs descendants la liberté dont ils avaient toujours joui.

Les conditions imposées au Comte d'Armagnac d'abord, à Louis XI ensuite, sont si extraordinaires que je me fais un plaisir de les transcrire à la page suivante dans le langage de 1300. On les lira avec intérêt, et on sera étonné de voir combien nos ancêtres étaient éclairés et sages à une époque si éloignée de nous.

Ces libertés, franchises et usages furent conservées aux Aurois par tous les rois depuis Louis XI, ainsi que cela résulte des lettres patentes de chacun deux, que j'ai sous les yeux.

Ils en firent le sacrifice dans la mémorable nuit du 4 août sur l'autel de la grande patrie!

Seigneurs particuliers

Le pays d'Aure eut des seigneurs particuliers dont les droits étaient antérieurs de plusieurs siècles à ceux des rois de France.

À quelle époque remonte leur origine ? Est-ce une récompense des services rendus pendant la lutte contre les romains, ou, plus tard dans la lutte contre les arabes que furent créées ces seigneuries ? Y avait-il à l'origine des classes de citoyens dans cette petite république ? Voilà une question que je ne tenterai pas de résoudre

Ce qui est certain, c'est que les seigneurs Aurois avaient fort peu de droits et de privilèges et que les simples citoyens jouirent toujours de la plus grande liberté.

Seigneurs d'Estensan

Le seigneur d'Estensan, par exemple, ne recevait de la communauté de ce nom qu'une redevance unique de 7 livres 15 sols. Les communautés de Lançon, Azet, Bourisp, Guchan, Bazus, Vielle, Tramezaïgues, Grailhen et plusieurs autres de la vallée lui payaient des redevances aussi faibles. Elles ne lui devaient ni corvée ni aucun de ces droits iniques qui étaient établis, sous l'ancien régime, sur plusieurs points de la France. En 1667, les habitants de la vallée d'Aure voulurent s'affranchir de la dépendance des seigneurs en déclarant tous leurs biens mouvants des fiefs de Sa Majesté. Mais le seigneur d'Estensan, noble Antoine d'Arrous (bisaïeul du Comte de Ségur) en appela devant les tribunaux. L'opération le concernant fut cassée avec scandale, et ses articles rayés de la reconnaissance du roi par jugement du 20 juillet de l'année 1673.

Les seigneurs d'Estensan avaient abandonné leur château longtemps avant la révolution, soit pour vivre à la cour ou à l'armée, soit que la famille d'Arrous fût éteinte. Le sieur Coma, (du plan d'Aragnouet) devint Coseigneur. Après lui, la famille Salle d'Ancizan, et, pendant ou après la révolution, la famille Gertoux, de Guchen, devinrent propriétaires du vieux manoir et des terres seigneuriales d'Estensan.

En 1841, Monsieur Gertoux vendit le tout à divers habitants d'Estensan et de Sailhan.

En 1850, la tour à signaux et les mesures qui résistaient aux ravages du temps furent démolies. Sur leur emplacement s'élèvent les maisons Brunet, Anglade, Donnès et l'école primaire.

Origine de la communauté

La création de la communauté d'Estensan doit être fort ancienne. Elle a eu de tout temps la jouissance de plusieurs terres communales.

Dans un vieux parchemin du XVe siècle, je trouve que les habitants d'Estensan et d'Estensagnet ont le pouvoir de créer annuellement des consuls et un conseil, le jour de la circoncision, lesquels sont tenus de prêter serment entre les mains des sortant de charge, sur les saints évangiles de Dieu, et exercer la justice publique desdits lieux, connaissant jusqu'à trois livres. Ont aussi lesdits consuls pouvoir et faculté de nommer un lieutenant qui a pouvoir d'exécuter tous les actes de justice en l'absence du Bailleur du Roi.

On trouve dans d'autres paperasses que les chefs des municipalités ont porté, suivant les époques, les titres de Jurats, cossous, syndics et consuls.

Feux

En 1778, le nombre des feux étaient de 22. (Il est le même en 1887).

Contributions

La contribution payée aux fermiers du Roy s'élevait à 9 livres, à raison de six deniers par moujade (journal) et 1 sol par maison.

Les fermiers du roi ayant exigé une somme supérieure, la communauté résista et obtint gain de cause, ce qui lui fut signifié dans les personnes d'Innocent Porte, premier consul, Pierre Pailhé et J. Anglade.

Obligations

Par contre, ladite communauté était obligée de contribuer à l'entretien de la tour-forteresse de l'église d'Azet. Sa milice était chargée de la garde du port de Lapez, frontière d'Espagne, pour en défendre l'entrée à l'ennemi en temps de guerre, comme elle le fit, toujours avec succès, à différentes époques.

Église

On a longtemps conservé dans l'église d'Estensan une pierre ayant fait partie d'un autel dédié à Jupiter. Un vicaire indélicat l'a cédée sans autorisation à M. d'Agos. Elle se trouve aujourd'hui au musée de Toulouse.

L'église primitive, dédiée à Sainte-Anne, s'élevait dans le hameau d'Estensagnet. On en a retrouvé dernièrement les fondations. Le pré appelé encore de nos jours le cimetière renferme de nombreux tombeaux dont plusieurs ont été mis à jour lorsqu'on a essayé de fouiller le sol pour y élever les constructions ou pour arracher de vieux arbres. Cette église a dû être démolie au XIII^{ème} siècle, car c'est de cette époque que date la construction de l'église située près du château, démolie en 1869 pour être remplacée par l'église actuelle.

Personnages célèbres

Le bienheureux Garcias d'Aure, canonisé dans les dernières années, est né au hameau d'Estensagnet, ainsi que l'assurent la légende et l'histoire religieuse de ce saint.

Brice, le célèbre contrebandier Aurois a également vu le jour à ESTENSAN, dans la maison Méné-Lucio. Il est mort à Gistain (Aragon) près de la frontière, en 1840. Voir plus loin sa biographie.

Idiomes

L'idiome local est le patois de la vallée. Il se compose d'un mélange de mots gaulois, grecs, latins, arabes, anglais, espagnols et surtout français.

Mœurs

Les mœurs de la population sont simples et même pures. Les enfants naturels n'y sont que dans la proportion de 3 %. La sobriété, l'économie et l'amour du travail sont le lot du plus grand nombre.

Alimentation

Le pain de seigle et de méteil, les pommes de terre, le lait et ses produits, la pâte de maïs ou celle de sarrasin et la viande salée de porc, de brebis et de chèvre forment la base de l'alimentation du cultivateur. Il ne boit du vin qu'à l'époque des grands travaux ou dans les grandes occasions. L'usage du café est très répandu.

Archives communales

Les archives communales ne renferment rien intéressant. Les vieux titres de propriété ont été égarés ou emportés par l'archiviste du département. Il n'existe ni monographie, ni ouvrage spécial de la commune d'Estensan.

Enseignement

Les vieux papiers feuilletés dans le but de trouver des renseignements précis pour faire ce travail prouvent que, depuis deux siècles, les syndics et consuls du lieu d'Estensan savaient lire et écrire. Certaines signatures sont même faites d'une façon artistique. Les prêtres ont été pendant longtemps les seuls instituteurs du peuple. De 1820 à 1844, quelques régents sachant à peine lire et écrire ont ouvert des cours dans la commune durant la mauvaise saison. Ils recevaient de leurs élèves 15 sous par mois et deux œufs tous les samedis. Les vieillards assurent que ces maîtres étaient plus forts pour se servir du martinet et des gaules que pour enseigner. De 1845 à nos jours, Estensan a eu régulièrement une école mixte dirigée par un instituteur dont le traitement a varié, suivant les époques, pour arriver au chiffre actuel de 1200 Fr.

L'école a été installée dans plusieurs maisons particulières, plus mal appropriées à cet usage les unes que les autres. Depuis le mois de juin 1883, elle a pris possession des nouveaux locaux dont la construction a coûté jusqu'à ce jour 12 050 Fr. Leur installation est des plus confortables. Elle ne laissera rien à désirer le jour où le préau pour les filles sera construit et le mobilier scolaire complété. La fréquentation scolaire laisse beaucoup à désirer, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la lecture du tableau suivant. Elle serait plus régulière si la loi sur l'obligation était appliquée.

1886 27 élèves fréquentation 63,5 %

| | | |
|-------|-----------|-----------------------|
| 1885 | 32 élèves | fréquentation 60,31 % |
| 1884 | 32 élèves | fréquentation 70,52 % |
| 1883 | 33 élèves | fréquentation 87,16 % |
| 1882 | 39 élèves | fréquentation 78,48 % |
| 1881 | 36 élèves | fréquentation 76,44 % |
| 1880. | 32 élèves | fréquentation 76,12 % |

Degré de l'instruction

L'instruction est assez répandue, mais fort élémentaire. Il n'y a pas eu de conscrits illettrés depuis plus de 40 ans. Les conjoints ne sachant pas signer forment une exception, il ne s'en est pas trouvé depuis plusieurs années.

Bibliothèque

La bibliothèque populaire a été créée en 1881. Elle est due à la libéralité du conseil municipal, du conseil général et de l'État. Le nombre des volumes qu'elle renferme est de 41. Le nombre des prêts a été de 56 en 1882, 23 en 1883, 12 en 1884, 42 en 1885, et 25 en 1886.

Caisse des écoles

La caisse des écoles n'a pas encore été créée. La caisse d'épargne scolaire ne le sera jamais parce que les élèves manquent souvent d'argent pour l'achat des fournitures classiques. Cependant un enfant de 13 ans, d'une famille relativement aisée, possède un livret de la caisse d'épargne postale. Ses économies dépassent 35 Fr.

Pour que l'installation de l'école ne laissât rien à désirer, il faudrait 1 000 Fr. pour la construction d'un préau pour les filles et des murs de clôture de la cour et du jardin. L'achat du mobilier qui fait défaut coûterait environ 500 Fr.

La commune ne peut pas s'imposer actuellement de nouveaux sacrifices, ses finances sont obérées. Elle s'est imposée, pour une période de 30 années, de 20 centimes additionnels afin de payer l'annuité d'amortissement à la caisse des écoles, et elle a donné tous les arbres qui se trouvaient dans les biens communaux non indivis. Il faut espérer des temps meilleurs pour compléter l'œuvre. En attendant, on peut patienter sans trop souffrir.

Estensan, le 31 mars 1887

L'instituteur

F. Porte

Carte de la commune
d'Estensan

Echelle de 1 à 10.000

